

# ÉQUIPEMENTS USAGÉS COLLECTÉS ?



## 3. Dépollution et recyclage

Les appareils non réemployables ainsi que les ampoules, tubes néons, piles et batteries, sont destinés à être recyclés. Ils sont envoyés dans des centres de traitement en France et en Europe, pour y être triés et dépollués dans le respect des normes environnementales en vigueur. Leurs matières sont broyées pour être séparées en fractions.

  
**Récupération des matières**  
pour la fabrication de nouveaux produits.

  
**Valorisation énergétique**  
de certaines fractions de déchets.

  
**Élimination**  
des déchets ultimes et des substances polluantes réglementées.


## Qui est ecosystem ?


ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif, agréée par les pouvoirs publics.


Nous œuvrons à l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques en soutenant la réparation et le réemploi, et en assurant leur dépollution et recyclage lorsqu'ils sont en fin de vie. Nous prenons également en charge les ampoules et les batteries.



### ECOSYSTEM ET SES PARTENAIRES RECYCLENT AU GLOBAL :

 Entre 70 et 81 % du poids d'un appareil électrique.

 Jusqu'à 85 % du poids d'une ampoule.

 Jusqu'à 80 % du poids d'une pile ou d'une batterie.

## Quelles solutions concrètes pour donner une seconde vie à vos équipements usagés ?

**ecosystem**

# QUE DEVIENNENT VOS ÉQUIPEMENTS ?



## 1. Collecte

Votre geste, c'est la première étape pour que vos appareils puissent être pris en charge pour être réemployés, ou dépollués puis recyclés.



## 2. Réemploi

Vos équipements encore fonctionnels sont remis en état par les acteurs du réemploi et du reconditionnement, prioritairement de l'Économie Sociale et Solidaire. Ils sont ensuite revendus à prix solidaire dans leurs canaux.

# Des solutions pratiques pour donner une seconde vie à vos équipements usagés



Trouvez le point de collecte le plus proche



➤ Entretenez régulièrement vos appareils pour allonger leur durée de vie.



FAITES APPEL À UN RÉPARATEUR

Pensez à faire **réparer vos appareils électriques** lorsqu'ils **tombent en panne**, sont **cassés ou défectueux**. Utilisez la **garantie** lorsque cela est possible. Pour vos appareils **hors garantie**, rdv chez un **réparateur labellisé QualiRépar** pour bénéficier d'un **Bonus Réparation** (réduction de 15 € à 60 € déduite de votre facture).

## Pour vos équipements électriques fonctionnels



DONNEZ-LES À UNE ASSOCIATION

Faites un **geste solidaire** en privilégiant le **don à une association** du type Emmaüs. Elle les remettra **en état** et les revendra à **petits prix** dans ses boutiques, pour les **familles modestes**.

Pour vous séparer des téléphones que vous n'utilisez plus, il existe une solution environnementale et solidaire.

Envoyez-les gratuitement sur :

[jedonnemontelephone.fr](http://jedonnemontelephone.fr)

LE SAVIEZ-VOUS ?



**EFFACEMENT DES DONNÉES GARANTI!**

## Pour vos équipements hors d'usage



DANS LES BACS DE COLLECTE EN MAGASIN

Déposez vos **petits appareils électriques, ampoules, tubes néons, piles et batteries** dans les **bacs de collecte en libre accès** dans les magasins partenaires.

➤ Si votre appareil électrique ne rentre pas dans le bac de collecte, adressez-vous à l'accueil ou au personnel du magasin.



LORS DE L'ACHAT D'UN APPAREIL ÉLECTRIQUE NEUF

Votre distributeur a l'obligation légale de **reprendre gratuitement vos anciens appareils électriques** pour l'achat d'un **équipement neuf équivalent** :

- En magasin ;
- Lors de la livraison ;
- Lors d'une vente à distance.

➤ Pour chaque situation, pensez à **bien confirmer les conditions de reprise avec votre distributeur**, lors de la commande du nouvel équipement.



EN DÉCHETTERIE

Vous pouvez déposer tous vos **appareils électriques, ampoules, tubes néons, piles et batteries, quelle que soit leur taille**, à la déchetterie de votre commune.

➤ Renseignez-vous auprès de votre collectivité pour les conditions d'accès.

Pour trouver nos conseils d'entretien, un réparateur agréé ou le point de collecte le plus proche, rdv sur :

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les appareils électriques, ampoules et batteries portent ce symbole car ils se recyclent.

Si vous les jetez à la poubelle, ils ne seront pas remis en état, dépollués ou recyclés.

